



Groupe hospitalier
Paris Saint-Joseph
**Institut de
Formation en
Soins Infirmiers**

Critères d'éligibilité étudiants sortants ERASMUS	IFSI/
Emetteur : IFSI	Nombre de pages Date de création : 16-12-14 MAJ :
Rédigée par : S Joseph	Signature : SJ
Validée par : Groupe projet	Signature :
Approuvée par : I Bouyssou	Signature : I Bou

Critères d'éligibilité pour une Mobilité Erasmus sortante en S4

L'étudiant :

- a acquis 48 ECTS en fin de Semestre 2
- a validé les stages Semestre 1 et 2 ainsi que les éléments de 2 compétences dont la compétence 3 en stage.
- a respecté la procédure décrite dans la plaquette d'information étudiants ERAMUS (www.hpsj.ifsj.fr) : présentation au CFRSP de ses objectifs individuels, cohérence avec les objectifs institutionnels et son projet professionnel/présentation de l'université d'accueil, de ses ressources et des modalités d'hébergement
- a présenté son projet en commission d'éligibilité
- est jugé éligible par cette commission (grille d'éligibilité)

Critères d'éligibilité pour une Mobilité Erasmus sortante en S5

- a acquis 75 ECTS en fin de Semestre 3
- a validé les stages Semestre 1, 2 et 3 ainsi que les éléments de 4 compétences
- a respecté la procédure décrite dans la plaquette d'information étudiants ERAMUS (www.hpsj.ifsj.fr) : présentation au CFRSP de ses objectifs individuels, cohérence avec les objectifs institutionnels et son projet professionnel/présentation de l'université d'accueil, de ses ressources et des modalités d'hébergement
- a présenté son projet en commission d'éligibilité
- est jugé éligible par cette commission (grille d'éligibilité)

Le taux d'attribution de la bourse Erasmus en mobilité de stage est variable selon le pays de destination